

 <p>AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne</b></p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p><b>Bureau Communautaire du 6 mai 2026</b></p>	<p><b>CA-BUR-2026- 05</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

**Approbation du règlement du challenge « Mai à vélo » visant à remettre des lots aux agents de la CAESE dans le cadre de l'opération du même nom à laquelle l'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne va participer du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le six mai, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire à Etampes à 7h30, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Gilles BAYART, Alexandre-Stéphane HAAS, Guy CROSNIER, Huguette DENIS, Jean PERTHUIS, Michaël MÉRIGOT, Virginie TARTARIN, Nicolas ANDRÉ, Christelle DELOISON, Éric MEYER, Christine BOURREAU, Fabrice JAOUEN, Grégory COURTAS, Stéphane DEMEULEMEESTER, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ.

**Excusé** : Monsieur Guy DESMURS.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CA-DEL-2026-05 du 7 avril 2026 portant délégations de compétences du conseil communautaire au Bureau et notamment la faculté d'approuver les règlements des jeux-concours organisés par les services intercommunaux.

**VU** la décision de financement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) n° 2366D1078 du 27 novembre 2024 portant le co-financement d'étude schéma directeur cyclable, services vélos, animation et communication pour la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

**CONSIDÉRANT** que, à la faveur du développement de la pratique des mobilités actives, dans le cadre du programme AVÉLO 3, la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne souhaite s'inscrire dans l'opération nationale organisée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette intitulé le challenge « Mai à vélo » qui se déroulera du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 31 mai 2026,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération souhaite attribuer des lots aux agents ayant contribué dans la communauté de la CAESE,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir les modalités d'attribution des lots,

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement du challenge « Mai à vélo » 2026 de la CAESE, annexé à la délibération,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le règlement du challenge « Mai à vélo » 2026 de la CAESE, annexé à la décision,

**D'APPROUVER** les lots à gagner pour le challenge « Mai à vélo »,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit règlement du jeu-concours et tous les documents y afférents,

**RAPPELLE**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

La présente décision sera publiée sur le site de la CAESE et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet d'Étampes,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Service communication de la CAESE.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER